

*Déposé en janvier 2021  
complété en novembre 2022*

# **CAPACITÉS TECHNIQUES ET FINANCIÈRES**

## **Demande d'Autorisation Environnementale**

### **Parc éolien de Chatenet-Colon**

**Département : Haute-Vienne (87)**  
**Commune : Saint-Pardoux-le-Lac**

#### **Maître d'ouvrage :**

Parc éolien de Chatenet-Colon SAS  
Business center – 4<sup>ème</sup> étage  
3 av. Gustave Eiffel - Téléport 1  
86 360 Chasseneuil du Poitou



#### **Réalisation et assemblage du Dossier de Demande d'Autorisation Environnementale**

ENCIS Environnement

**Capacités techniques et  
financières**

Historique des révisions				
Version	Établi par :	Corrigé par :	Validé par :	Commentaires et date
0	David GOUX	Anne-Laure FERENC	Anne-Laure FERENC	Première émission 15/10/2020
	DG	ALF	ALF	

# Table des matières

<b>1</b>	<b>Capacités techniques et financières (PJ n°47)</b>	<b>5</b>
<b>1.1</b>	<b>Cadre réglementaire</b>	<b>5</b>
<b>1.2</b>	<b>Capacités techniques</b>	<b>6</b>
1.2.1	Schéma de développement du projet parc éolien de Chatenet-Colon	6
1.2.2	Compétences techniques des actionnaires	8
1.2.3	Compétences techniques mises à disposition par Eolise SAS	8
<b>1.3</b>	<b>Capacités financières</b>	<b>10</b>
1.3.1	Information pratique de la société Parc éolien de Chatenet-Colon	10
1.3.2	Présentation de la société Parc éolien de Chatenet-Colon	10



# 1 Capacités techniques et financières (PJ n°47)

## 1.1 Cadre réglementaire

Pour mémoire :

- la législation des installations classées prévoit que la délivrance de l'autorisation environnementale « prend en compte les capacités techniques et financières que le pétitionnaire entend mettre en œuvre, à même de lui permettre de conduire son projet dans le respect des intérêts mentionnés à l'article L.511-1 et d'être en mesure de satisfaire aux obligations de l'article L.512-6-1 lors de la cessation d'activité. » (art. L.181-27 du Code de l'Environnement);
- et lorsque le dossier de l'autorisation environnementale concerne une installation classée pour la protection de l'environnement soumise à autorisation, le dossier doit être complété par « une description des capacités techniques et financières mentionnées à l'art. L.181-27 dont le pétitionnaire dispose, ou, lorsque ces capacités ne sont pas constituées au dépôt de la demande d'autorisation, les modalités prévues pour les établir. Dans ce dernier cas, l'exploitant adresse au préfet les éléments justifiant la constitution effective des capacités techniques et financières au plus tard à la mise en service de l'installation » (alinéa 3°, art. D.181-15-2 du Code de l'Environnement).

Dans le présent chapitre, la société Parc éolien de Chatenet Colon expose les capacités techniques et financières dont elle dispose et celles qu'elle prévoit de mettre en place afin d'assurer la bonne conduite de son installation, dénommée parc éolien de Chatenet Colon, dans le respect de la réglementation en vigueur, ainsi que leurs modalités d'exécution.

Le syndicat France Energie Eolienne (FEE) a rédigé, en collaboration avec la Direction Générale de Prévention des Risques (DGPR), une note sur les éléments permettant de démontrer les capacités techniques et financières de l'exploitant d'un parc éolien soumis à autorisation d'exploiter au titre des installations classées. Parc éolien de Chatenet Colon satisfait à l'ensemble des points qui y sont énumérés.

Soulignons que l'industrie éolienne présente un certain nombre de spécificités qui doivent être prises en compte dans l'établissement des capacités techniques et financières.

La profession éolienne se caractérise notamment par une relative homogénéité des parcs éoliens quant à leurs caractéristiques techniques et leur économie générale (dimensions, technologies, investissements, financement, gestion, maintenance... très similaires), mais aussi par une hétérogénéité relative des acteurs économiques qui sont à l'origine de leur création (sociétés du domaine de l'énergie, fonds d'investissement, particuliers, régies).

En matière de financement plus particulièrement, l'une de ces spécificités est celle du recours très large à un financement dit de « projet ». Cela signifie qu'il est fait appel à un financement orienté

spécifiquement et exclusivement pour les besoins d'investissement d'un projet éolien spécifique, financement qui est également majoritairement pourvu par un système de crédit bancaire couvrant entre 70 et 90 % de la totalité de l'investissement, le reste étant apporté sur fonds propres de la société d'exploitation. Cette spécificité des montages sociétaires éoliens a d'ailleurs été prise en compte tant par le législateur que par le gouvernement. Rappelons en effet que les projets éoliens disposent d'un statut spécial au sein des installations classées, la preuve la plus élémentaire en étant que les dispositions du Code de l'Environnement fondant le régime se trouvent en dehors du titre dédié aux installations classées, dans un titre qui leur est spécifiquement consacré.

C'est le cas d'abord avec le III de l'article R.515-101 du Code de l'Environnement qui prévoit que « lorsque la société exploitante est une filiale au sens de l'article L.233-3 du code de commerce, et en cas de défaillance de cette dernière, la responsabilité de la maison mère peut être recherchée dans les conditions prévues à l'art. L.512-17 » du Code de l'Environnement.

C'est encore le cas avec le premier alinéa de l'art. L.515-46 du code de l'environnement qui prévoit que « L'exploitant d'une installation produisant de l'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent ou, en cas de défaillance, la société mère est responsable de son démantèlement et de la remise en état du site, dès qu'il est mis fin à l'exploitation, quel que soit le motif de la cessation de l'activité. Dès le début de la production, puis au titre des exercices comptables suivants, l'exploitant ou la société propriétaire constitue les garanties financières nécessaires. »

Ce choix de conditionner la conduite d'un projet éolien à la constitution de garanties financières se justifie par le fait que les projets éoliens sont systématiquement portés par des sociétés projets qui ne disposent pas de fonds propres importants, tant que les autorisations administratives ne sont pas obtenues.

Pour ces raisons, l'incertitude quant à la capacité des exploitants d'éoliennes soumises à autorisation à les démanteler et à remettre le site en état est bien plus réduite que pour les autres types d'installations classées, notamment du fait de l'obligation de constituer des garanties financières et de la responsabilité automatique de la société mère en cas de défaillance. Ajoutons à ces éléments la récente possibilité ouverte aux sociétés porteuses de projets d'énergies renouvelables d'ouvrir directement leur capital, ou de proposer une participation au financement de leur projet à des personnes physiques (art. L.314-28 du Code de l'Energie), capacités de financement qui ne peuvent, par nature, être démontrées au moment de la demande d'autorisation.

Précisons enfin que l'ensemble des 40 parcs éoliens français totalisant 277 éoliennes, mises en service entre 2006 et 2018, et développées par les fondateurs de la société Eolise, aucun cas de faillite n'a été recensé. Chacun de ces parcs éoliens a été porté par une société dédiée au même titre que la SAS Parc éolien de Chatenet Colon.

## 1.2 Capacités techniques

### 1.2.1 Schéma de développement du projet parc éolien de Chatenet-Colon

#### Présentation du cycle de vie d'un projet éolien

Rappelons que l'objectif de la société Parc éolien de Chatenet Colon est la production d'électricité à partir de sources renouvelables dont l'énergie mécanique du vent, et sa commercialisation. Préalablement à la possibilité pour Parc éolien de Chatenet Colon de pouvoir commercialiser ses premiers MWh, il est important de préciser qu'il s'écoule en général entre 4 et 7 années entre la naissance d'un projet et sa mise en service.

Aussi, la vie de la société Parc éolien de Chatenet Colon et du projet éolien de Chatenet Colon est rythmée, comme pour tout projet éolien, par les 4 phases suivantes :

- 1- Phase de développement : de 3 à 5 ans
- 2- Phase de construction : de 1 à 2 ans
- 3- Phase d'exploitation : minimum 18 ans et jusqu'à 25 voire 30 ans
- 4- Phase d'arrêt d'exploitation ou de fin de vie : moins de 1 an

Ces phases sont bien distinctes les unes des autres et ne peuvent être confondues.

Chacune de ces phases et les compétences mobilisées sont présentées dans les paragraphes suivants et le schéma ci-après :

- **La phase de développement du projet** est celle qui permet la genèse du projet. Elle fait appel à de nombreuses compétences techniques et d'ingénierie absolument nécessaires à l'identification d'un site propice à la production d'électricité par l'énergie mécanique du vent. Il s'agit, entre autres, d'étudier le gisement éolien disponible et d'en optimiser l'exploitation, d'identifier un territoire d'accueil libre de contraintes techniques et réglementaires, d'identifier les capacités du réseau électrique local pour accueillir une éventuelle production électrique, d'obtenir l'adhésion au projet des populations locales et des élus, d'obtenir une parfaite maîtrise foncière nécessaire à l'implantation et la constructibilité du projet, et bien entendu les nombreuses autorisations administratives et contrats requis et en particulier l'autorisation préfectorale environnementale portant autorisation d'exploiter et de construire le projet.

- **La phase de construction** quant à elle, permet la concrétisation du projet. Elle fait aussi appel à de nombreuses compétences techniques et d'ingénierie qui permettront d'édifier le projet dans le respect des autorisations obtenues et selon les meilleures règles de l'art, afin de préserver au mieux la sécurité des riverains et l'environnement, et garantir une parfaite stabilité des installations construites. Cette phase mobilisera des compétences géotechniques (études de sols en vue du dimensionnement des fondations), en matière de transports exceptionnels, d'ingénierie du bâtiment (études de stabilité, conception et réalisation d'aménagements stabilisés), de gestion de projet (coordination des travaux), de sécurité chantier, d'ingénierie électrique haute et moyenne tension, de géomètre, etc. Cette phase comprend également toutes les négociations contractuelles en vue du montage financier du projet, de la commande des éoliennes notamment, des différents contrats de vente de l'électricité produite et de raccordement

au réseau électrique et des différents contrats qui courent en phase d'exploitation du parc (contrat de maintenance constructeur en particulier).

- Durant **la phase d'exploitation et de production d'électricité**, il faut veiller à maintenir un haut niveau de productible du parc éolien (rendement maximal), tout en assurant le plus haut niveau de sécurité pour les riverains et la préservation de l'environnement. Cette phase fait appel à une gestion comptable rigoureuse, à des compétences techniques spécifiques afin d'assurer le parfait fonctionnement et l'entretien des installations (avec transmission des états de suivi auprès des services d'inspection des installations classées).

- Enfin, **la phase d'arrêt d'exploitation ou de fin de vie** de l'installation mobilise principalement des compétences techniques de génie civil semblables à celles mobilisées en phase de construction.

À la lecture de cette brève description des étapes de vie du Parc éolien de Chatenet Colon, il apparaît évident que ce ne sera pas une seule et même équipe qui suivra et accompagnera le parc depuis sa genèse jusqu'à son démantèlement. Les acteurs sont nombreux et les compétences bien distinctes et transverses.

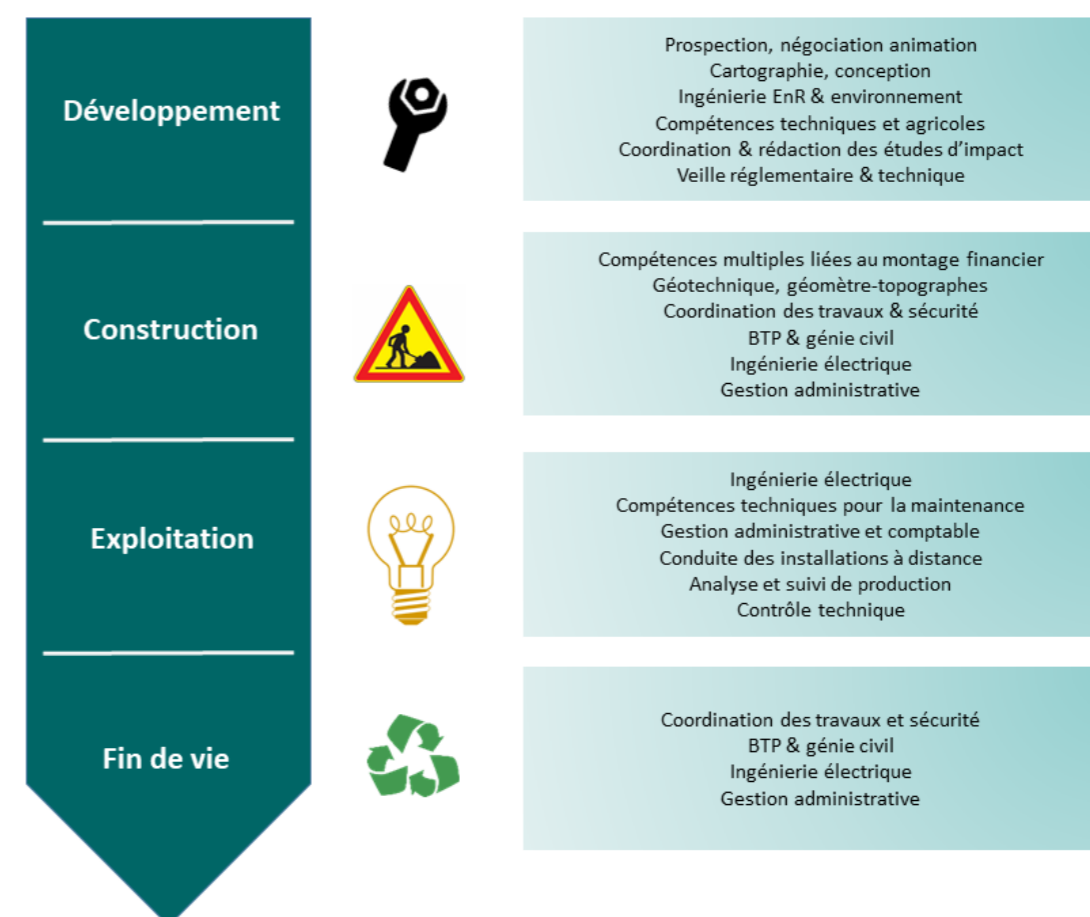


Figure 1 : Principales compétences mobilisées lors des différentes phases d'un projet éolien

### Les différents acteurs impliqués

Dans le cadre du présent projet éolien de Chatenet Colon, la phase de développement a été confiée à la société Eolise SAS, spécialisée dans le développement de parcs éoliens terrestres et parcs photovoltaïques en région Nouvelle-Aquitaine et Centre Val-de-Loire. La structure de ce groupe, les sociétés le composant et leur lien sont précisés dans l'organigramme ci-dessous.



Figure 2 : Organigramme de la société

Les actionnaires de la société Eolise ont déjà développé avec succès 40 parcs éoliens en région des Hauts-de-France, pour une puissance cumulée de plus de 610 MW. Ces parcs ont été mis en service entre 2006 et 2018.

Par ailleurs, **d'autres acteurs sont amenés à intervenir au cours de la vie d'un parc éolien** car, comme évoqué précédemment les compétences mobilisées lors des différentes phases de vie du parc sont multiples et inter-disciplinaires. Les spécialistes mobilisés sont alors liés contractuellement à la société d'exploitation du parc éolien pendant la période requise. Le tableau suivant précise les principales étapes ou tâches impliquant l'intervention de sociétés expertes indépendantes.

Étapes	Type de société sollicitée	Exemples de sociétés
Etude du potentiel éolien	BE* étude de vent	UL Dewi, Windful
Etude d'accessibilité et acheminement des équipements	Transporteur spécialisé	Altéad, STEX
Etude géotechnique	BE* géotechnique	Alios, Antea, Fondasol
Dimensionnement des fondations	BE* Ingénierie de structure	CTE wind, GP Wind
Fabrication des éoliennes	Turbinier	Vestas, Nordex, Siemens Gamesa, Enercon
Travaux de voirie & de génie civil	Entreprise BTP	Colas, Groupe L'hotellier
Montage et assemblage des éoliennes	Turbinier	Vestas, Nordex, Siemens Gamesa, Enercon
	Grutier	MCM levage, Dufour, Sarens
Raccordement & mise sous tension de l'installation	Génie électrique	Omexom, INEO, Aquitaine réseaux
Assistance à maîtrise d'ouvrage	Entreprise AMO	ELYS
Contrôle technique des équipements & CSPS	Organisme de contrôle	SOCOTEC, DEKRA
Maintenance de l'installation	Turbinier	Vestas, Nordex, Siemens Gamesa, Enercon
Suivi écologique en période d'exploitation	Ecologue, BE* naturaliste	Encis Environnement, NCA Environnement, AEPE Gingko
Suivi acoustique à la mise en service	BE* acoustique	Gantha acoustique, Erea ingenierie
Etude des enjeux paysagers	Cabinet de paysagistes	Coüasnon paysage, Encis Environnement, Résonance, Epure paysage

(\*BE : Bureau d'étude)

Tableau 1 : Liste non exhaustive des autres acteurs sollicités dans le cycle de vie d'un parc éolien

La société Eolise tient à donner une forte dimension locale pour ses projets en sélectionnant des prestataires proches des zones à l'étude. De nombreux experts et bureaux d'étude du Poitou-Charentes et du Limousin disposent d'expérience et de compétences utiles à l'éolien pour les phases de développement, construction et exploitation. A savoir-faire équivalent, Eolise privilégie la proximité géographique du prestataire avec la zone concernée pour favoriser l'emploi local.

Le projet éolien de Chatenet Colon s'inscrit dans cette démarche. En phase développement, le choix des bureaux d'étude s'est porté vers des entreprises régionales compétentes et expertes dans les domaines recherchés. Ainsi, l'étude faune flore et l'assemblage du dossier ont été réalisées par ENCIS Environnement de Limoges et l'étude acoustique par Gantha acoustique de Poitiers (86). D'autres experts régionaux pour des études annexes ont été mobilisés comme par exemple le terrassement pour l'installation du mât de mesure ou encore l'étude d'accessibilité.

La société Eolise prévoit d'appliquer la même méthodologie de sélection pour la phase chantier du projet moyennant une expertise suffisante des bureaux d'études et entreprises.

### 1.2.2 Compétences techniques des actionnaires

Parc éolien de Chatenet Colon dont la société Eolise est le président, s'appuie sur les compétences techniques de ses trois actionnaires.

Nom & Fonction	Compétences et expérience
Julien PEZZETTA Directeur	40 ans - Ingénieur ISAB (Institut Supérieur d'Agriculture de Beauvais), 2003 Co-fondateur et président de 2006 à 2018 de la société ECOTERA Développement SAS. Responsable Développement de projets éoliens - société Infinivent de 2004 à 2006 Chargé de projet - société Nass & Wind (groupe GDF), en 2003 et 2004 14 années d'expérience dans le développement de parcs éoliens en régions Bretagne, Champagne-Ardenne, Nord Pas-de-Calais et Picardie.
Antoine BREBION Partenaire Associé	42 ans - Ingénieur ISA (Institut Supérieur d'Agriculture) de Lille, 2002 DESS en environnement, 2002 Co-fondateur et directeur de 2006 à 2018 de la société ECOTERA Développement SAS. Président d'Eole Saint-Quentin Nord, société d'exploitation de 4 éoliennes au nord de St-Quentin (02), de 2009 à 2010 Président de Web Energie du Vent, société exploitant 6 éoliennes sur Vauvillers (80), de 2006 à 2011 Responsable Développement de projets éoliens - société Infinivent de 2002 à 2006 16 ans d'expérience dans le développement, le financement, la construction et l'exploitation de parcs éoliens dans le nord de la France.
Baptiste WAMBRE Directeur général délégué	35 ans - Ingénieur spécialisé en énergie renouvelable et Master in Management. Formation Iteem, Ecole Centrale de Lille, 2009 Responsable développement de la société Eolise depuis sa création en 2016. Ingénieur projet éolien de 2013 à 2016 en Hauts-de-France. Bénévole association Virage Energie Nord-Pas-de-Calais de 2007 à 2010

Tableau 2 : Ressources humaines de la société Parc éolien de Chatenet Colon

Les deux actionnaires majoritaires de Parc éolien de Chatenet Colon collaborent dans le domaine éolien depuis 2002.

Ces deux personnes physiques, et les sociétés dont ils sont actionnaires et/ou qu'ils dirigent, ne font à ce jour l'objet d'aucune poursuite pénale ou en action en démolition sur la quarantaine de parcs éoliens déjà construits et en service depuis 2006.

De même, aucun des parcs éoliens exploités et/ou développés par ces personnes n'a, à ce jour, fait l'objet de plainte ou de poursuite pour trouble anormal de voisinage sur le fondement du Code civil, ni n'a fait l'objet d'incident impliquant des tierces personnes ou impactant des installations tierces.

Aucun accident du travail n'a par ailleurs été recensé sur ces installations.

La totalité des parcs autorisés développés par les deux actionnaires majoritaires de la société Parc éolien de Chatenet Colon ont été construits ou sont en phase de construction. Aucun parc autorisé n'a été abandonné et aucun parc construit n'a fait l'objet d'une faillite.

### 1.2.3 Compétences techniques mises à disposition par Eolise SAS

#### Modalités de mise à disposition des compétences

Comme expliqué précédemment, la société Parc éolien de Chatenet Colon a confié à Eolise la réalisation de la phase de développement du parc éolien de Chatenet Colon.

Eolise SAS a signé un contrat de prestation de services avec la société Parc éolien de Chatenet-Colon. A travers ce contrat, Eolise SAS met à disposition de l'exploitant ses compétences et ses moyens humains et techniques.

La mission d'Eolise SAS consiste principalement au dépôt, au suivi et à la négociation des demandes en vue de l'obtention de l'ensemble des autorisations requises pour assurer la construction et l'exploitation ultérieures du parc éolien par Parc éolien de Chatenet-Colon.

#### Présentation générale d'Eolise SAS

Eolise SAS est un bureau d'études basé à Chasseneuil-du-Poitou, spécialisé dans le développement et le montage de projets éoliens terrestres et photovoltaïques dans les régions Nouvelle-Aquitaine et Centre Val-de-Loire, depuis l'identification des sites favorables à l'implantation d'éoliennes ou centrales photovoltaïques jusqu'à leur mise en service.

La société Eolise a été créée en 2016 par M. Brebion, M. Pezzetta et M. Wambre en tant que dirigeant. Elle compte, en octobre 2019, sept salariés réunissant les compétences en ingénierie (réalisation des études, cartographie, énergie...) et en gestion administrative, nécessaires à son activité. Pour plus d'information le site internet de la société : [www.eolise.fr](http://www.eolise.fr) peut être consulté.

La société Eolise participe activement à l'accomplissement des objectifs régionaux de développement des énergies renouvelables électriques en accompagnant les territoires au niveau communal et intercommunal. Fort de l'expérience de ses fondateurs, la proximité des territoires et la bonne connaissance des enjeux spécifiques permettent d'adapter chaque projet. Grâce à une présence régulière et aux échanges avec les acteurs locaux les étapes et la communication de chaque projet sont adaptées aux enjeux identifiés. Chaque projet est unique car chaque territoire a ses propres caractéristiques, son histoire et sa population.

Eolise travaille au développement d'un ensemble de projets cumulant plus de 250 MW de puissance nominale, qui seront en instruction entre 2019 et 2021.



**Compétences et moyens humains**

Les ressources humaines de la société Eolise SAS sont détaillées dans le tableau suivant.

**Dans le cadre de la phase de développement du projet de parc éolien de Chatenet Colon, l'équipe pluridisciplinaire d'Eolise SAS accomplit les missions suivantes :**

- la prospection de sites éoliens avec vérification des possibilités de raccordement au réseau électrique, des servitudes et des contraintes techniques et réglementaires (cartographie, consultation des gestionnaires de réseaux, démarches liées à l'installation d'un mât de mesure, etc.) ;
- le contact et l'accord des élus locaux, des propriétaires et exploitants agricoles (présentation en conseil municipal, comité de pilotage, signature de conventions sous seing privé avec les acteurs fonciers, etc.) ;
- l'information de la population locale (permanence d'information, comité de pilotage et/ou réunion publique le cas échéant, lettre d'information, affichage ...) ;
- la concertation avec les services de l'Etat avant et pendant la phase d'instruction.
- La gestion de la sous-traitance des expertises paysagère, acoustique et écologique et du montage du dossier de demande d'autorisation environnementale (étude d'impact sur l'environnement et la santé humaine, étude de dangers) ;
- le dépôt du dossier de demande d'autorisation environnementale et le suivi de son instruction incluant l'enquête publique ;
- l'obtention des autorisations pour le raccordement technique souterrain du parc éolien ;
- toutes les démarches administratives requises et nécessaires à la préparation du chantier de construction en vue de l'obtention du financement du parc éolien par les banques (réalisation des sondages de sol et des levés topographiques, réalisation des divisions parcellaires, réitération devant notaire des engagements pris avec les différents acteurs fonciers, etc.).

Nom	Fonction	Formation et expérience
Baptiste WAMBRE	<b>Directeur Général délégué</b>	Ingénieur énergie électrique et développement durable – formation Iteem de l'Ecole Centrale de Lille Master in mangement Skema Business school de Lille 7 années d'expérience dans le développement de parcs éoliens
Lucie SIROT	<b>Cheffe de projet</b>	Master développement durable et aménagement du territoire spécialité développement local et espaces ruraux - Université de Montpellier Licence de Géographie – Université de Poitiers 5 années d'expérience dans le développement de parcs éoliens
Marc-Alexandre GUILBARD	<b>Chef de projet</b>	Licence professionnel procédés de traitement et valorisation des rejets – IUT génie des procédés -Pontivy (56) BTS Métiers de l'eau - Université de Poitiers 3 années d'expérience dans le développement de parcs éoliens et 6 années dans l'environnement
Laure BARRANGER	<b>Cheffe de projet</b>	Master spécialisé en cartographie – Université de Nantes Licence de Géographie et d'aménagement – Université de Poitiers 2 années d'expérience dans le développement de parcs éoliens
Gracia STEPHAN	<b>Cheffe de projet</b>	Master géographie spécialité enjeux environnementaux, gestion territorial et développement local - Université de Poitiers 3 ans d'expérience dans le développement de parcs éoliens
Tahiana RANDRIANARISOA	<b>Ingénieur étude photovoltaïque</b>	Master Electronique, Electrotechnique et Automatique - Spécialité Energies Nouvelles et Renouvelables - Université de Nantes 7 années d'expérience dans l'énergie photovoltaïque
Stéphanie DELLAPINA	<b>Secrétaire comptable</b>	Diplôme d'assistante comptable 3 années d'expérience de gestion administrative et comptable

Tableau 3 : Ressources humaines de la société Eolise SAS

## 1.3 Capacités financières

### 1.3.1 Information pratique de la société Parc éolien de Chatenet-Colon

Demandeur	Parc éolien de Chatenet-Colon
Nom du parc éolien	Parc éolien de Chatenet-Colon
Dénomination de la société	Parc éolien de Chatenet-Colon
Forme juridique	Société par Actions Simplifiées
N° SIRET	877 743 146 000 12 au RCS de Poitiers (Kbis en annexe)
Capital	Capital de 100 000 €
Date de création	19/09/2019
Activité	Production électricité – 3511Z
Adresse du siège social	Business center 4 <sup>e</sup> étage 3 Avenue Gustave Eiffel - Téléport 1 86 360 CHASSENEUIL-DU-POITOU
Contact	b.wambre@eolise.fr

Tableau 4 : Identité du demandeur

### 1.3.2 Présentation de la société Parc éolien de Chatenet-Colon

#### Une société d'exploitation dédiée au parc éolien de Chatenet-Colon

La société Parc éolien de Chatenet Colon est une Société par Actions Simplifiée (SAS) au capital de 100 000 € enregistrée au RCS de Poitiers.

Notons d'emblée que ce capital de départ, souscrit à la création de la société, ne représente en aucun cas la capacité d'investissement de la société, ni ce dont elle dispose sur son compte en banque. Le capital social de la société Parc éolien de Chatenet Colon sera ajusté à hauteur du projet d'investissement préalablement à la construction du projet, une fois toutes les autorisations administratives requises obtenues.

La société Parc éolien de Chatenet Colon est donc la société dédiée exclusivement au financement et à la gestion du parc éolien de Chatenet Colon, en particulier à sa construction et à son exploitation, mais également à sa fin de vie (démantèlement des installations et remise en état du site).

L'ensemble des autorisations administratives (autorisation environnementale, approbation de projet d'ouvrage électrique...) et des contrats (contrat d'achat des éoliennes, contrat de maintenance des installations, baux pour la location des parcelles, convention de raccordement avec RTE ou ENEDIS...) sera demandé et obtenu au nom de la société Parc éolien de Chatenet Colon.

#### Domaine d'activité

L'objectif et la finalité de Parc éolien de Chatenet Colon est de développer, financer, construire et exploiter le parc éolien de Chatenet Colon. La société gèrera également sa fin de vie (démantèlement des installations et remise en état du site).

#### Actionnariat

L'actionnariat de la société d'exploitation Parc éolien de Chatenet Colon est composé de sociétés unipersonnelles dirigées par M. Pezzetta, M. Brebion, ainsi que de M. Wambre à titre personnel. Il s'agit de :

- **BETA 4 (45%)** - SPRL  
Rue Scailquin 60, Saint-Josse-Ten-Noode (1210) - Belgique  
Gérant : M. Clicq Mathieu  
Actionnaire unique : M. Brebion Antoine
- **Vento (45%)** - SPRL  
Rue Scailquin 60, Saint-Josse-Ten-Noode (1210) - Belgique  
Gérant : M. Clicq Mathieu  
Actionnaire unique : M. Pezzetta Julien
- **Wambre Baptiste (10%)** – né le 28 mai 1985 à Roubaix et résidant à Avanton (86)

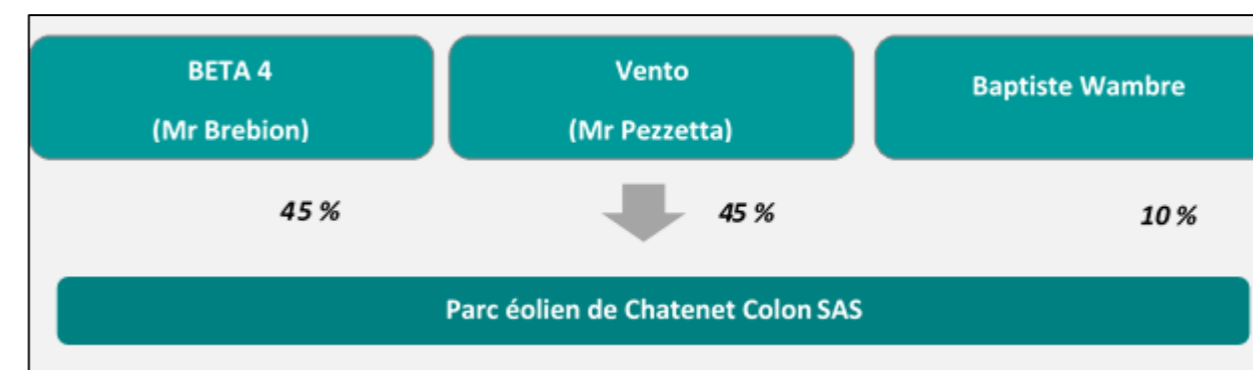


Figure 3 : Composition du Parc éolien de Chatenet Colon SAS

Le Business plan simplifié associé au Parc éolien de Chatenet-Colon ainsi que l'extrait Kbis sont présentés ci-après.

Caractéristiques du parc :		Nombre	Puissance	Production moyenne annuelle en P90 (1)		Montant immobilisé	
St-Pardoux		4	16	30 400	1 900	21,7%	18 266 064
		éoliennes	MW	MWh	heures équiv.	Taux de charge	€ (euros) / €/MW

Paramètres économiques :	
Prix marché de l'électricité en France en €/MWh (moyenne 2018)	50,2 €
Taux d'évolution annuel du prix marché de l'électricité	1,60%
Tarif revente électricité Appel d'offre pour 20 ans en €/MWh (2) et (5)	62,2 €
Coefficient L (révision annuelle du tarif selon contrat appel d'offre)	0,21%
Coefficient de révision : inflation & indices Insee travaux publics TP01	1,00%
Durée d'amortissement (en années)	20
Taux d'emprunt (hypothèse haute)	3,50%
Durée du prêt (en année)	20
Part des fonds propres dans le financement	20%
Date de mise en service	01/01/23

Charges d'exploitation, moyenne avec inflation (3) & (9) :	
Maintenance	281 248 €
Gestion vente électricité sur le marché par agrégateur	35 671 €
Indemnités privés et communales	60 078 €
Assurances	14 667 €
Frais de gestion	41 069 €
Mesures compensatoires & suivi	12 673 €
Impôts et taxes hors IS (4)	181 089 €
<b>Total exploitation moyenne</b>	<b>626 494 €</b>

Investissement (9) :	
Turbine (transport et montage)	10 913 792 €
Fondations plateformes et accès	1 450 660 €
Raccordement et réseau électrique	2 673 623 €
Maitrise d'ouvrage et assurances	267 516 €
Etudes de sol, géomètres et notaires	187 261 €
Indemnités forfaitaires	60 751 €
Mesures compensatoires	74 606 €
Développement et investissement	2 557 920 €
Frais financiers et légaux	79 935 €
<b>Montant immobilisé</b>	<b>18 266 064 €</b>
Fonds propres	20% 3 653 213 €
Montant emprunté	80% 14 612 851 €

Complément de rémunération (5) :	
perçus (si prix marché < tarif)	1 415 052 €
remboursés (si prix marché > tarif)	- 1 081 912 €
<b>Total des primes sur les 20 ans du contrat</b>	<b>333 140 €</b>

Garantie démantèlement (6)	
Provision sur 10 années d'exploitation	381 249 €

(1) Le P90 est la production atteinte avec une certitude de 90% chaque année, c'est donc une hypothèse qui minimise le productible moyen estimé. C'est une exigence des banques

(2) Tarif moyen de la 5<sup>e</sup> tranche d'appel d'offre éolien terrestre organisé par la Commission de Régulation de l'Energie début 2020 : 62,2 € MWh. Tarif garantie sur 20 ans.

(3) Les charges d'exploitation sont indexées selon le coefficient de révision. Ce coefficient est deux fois plus élevé pour la maintenance des éoliennes.

(4) Les impôts et taxes hors IS correspondent notamment à la CFE, la CVAE et l'IFER (7 570€/MW installé pour 2019). Les impôts et taxes sont indexées également.

(5) Le tarif obtenu en appel d'offre CRE est garanti mais prévoit le remboursement des primes perçues quand le prix marché est plus élevé que le tarif obtenu ou en cas de résiliation,

(6) Le montant de la garantie financière est provisionné pendant la phase d'exploitation, il est actualisé tous les 5 ans

(7) Le taux d'impôts sur les sociétés est celui applicable à partir de 2022 soit 25% selon la loi des finances 2018 (article 84).

(8) Le flux de trésorerie disponible n'est pas la somme des dividendes qui peuvent être versés, car la banque demande toujours une partie en sécurité sur un compte bloqué afin d'avoir une marge de sécurité pour affronter des variations du vent et les dépenses imprévues.

(9) Les coûts d'investissement et d'exploitation sont basés sur des coûts constatés sur le marché avec une marge de sécurité ajoutée.

Année	2 023	2 024	2 025	2 026	2 027	2 028	2 029	2 030	2 031	2 032
Exercices	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Tarif de référence de l'énergie (€/MWh)	62,2	62,4	62,6	62,8	62,9	63,1	63,3	63,5	63,7	63,9
Prix de marché moyen (€/MWh)	54,3	55,2	56,1	57,0	57,9	58,8	59,8	60,7	61,7	62,7
Chiffre d'affaires	1 890 881	1 896 553	1 902 242	1 907 949	1 913 673	1 919 414	1 925 172	1 930 948	1 936 740	1 942 551
Revenus ventes d'électricité marché	1 652 136	1 678 570	1 705 427	1 732 714	1 760 438	1 788 605	1 817 222	1 846 298	1 875 839	1 905 852
Revenus ou pertes complément rémunération	238 744	217 982	196 815	175 235	153 235	130 809	107 950	84 650	60 902	36 699
Charges d'exploitation	-284 462	-288 500	-366 142	-371 781	-377 516	-423 357	-430 089	-436 938	-443 907	-450 997
Impôts et taxes hors impôts sur les sociétés (4)	-175 939	-165 579	-167 234	-168 907	-170 596	-172 302	-174 025	-175 765	-177 523	-179 298
Excédent brut d'exploitation	1 430 480	1 442 474	1 368 865	1 367 261	1 365 561	1 323 755	1 321 058	1 318 244	1 315 311	1 312 255
Dotations aux amortissements	-913 303	-913 303	-913 303	-913 303	-913 303	-913 303	-913 303	-913 303	-913 303	-913 303
Dotations aux provisions (démantèlement)	-38 125	-38 125	-38 125	-38 125	-38 125	-38 125	-38 125	-38 125	-38 125	-38 125
Résultat d'exploitation	479 052	491 045	417 437	415 833	414 133	372 327	369 630	366 816	363 883	360 827
Résultats financiers (intérêts des prêts)	-511 450	-493 364	-474 646	-455 272	-435 221	-414 467	-392 988	-370 756	-347 746	-323 931
Résultat courant avant impôts sur les sociétés	-32 398	-2 319	-57 209	-39 439	-21 088	-42 140	-23 357	-3 940	16 136	36 896
Impôts sur les sociétés (IS) (7)	0	0	0	0	0	0	0	0	4 034	9 224
Résultat net après impôts sur les sociétés	-32 398	-2 319	-57 209	-39 439	-21 088	-42 140	-23 357	-3 940	12 102	27 672
Capacité d'autofinancement	919 030	949 109	894 219	911 989	930 340	909 288	928 071	947 488	963 530	979 100
Flux de trésorerie disponible (8)	402 304	414 298	340 689	339 085	337 385	295 579	292 882	290 068	283 101	274 855


Suite (11 à 20 ans)

Année	2 033	2 034	2 035	2 036	2 037	2 038	2 039	2 040	2 041	2 042
Exercices	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
Tarif de référence de l'énergie (€/MWh)	64,1	64,3	64,5	64,7	64,9	65,1	65,3	65,4	65,6	65,8
Prix de marché moyen (€/MWh)	63,7	64,7	65,8	66,8	67,9	69,0	70,1	71,2	72,3	73,5
Chiffre d'affaires	1 948 378	1 954 224	1 960 086	1 965 966	1 971 864	1 977 780	1 983 713	1 989 664	1 995 633	2 001 620
Revenus ventes d'électricité marché	1 936 346	1 967 327	1 998 805	2 030 785	2 063 278	2 096 290	2 129 831	2 163 908	2 198 531	2 233 707
Revenus ou pertes complément rémunération	12 033	-13 104	-38 718	-64 819	-91 414	-118 511	-146 118	-174 244	-202 898	-232 087
Charges d'exploitation	-494 590	-502 658	-510 869	-519 226	-527 732	-547 864	-556 905	-566 107	-575 474	-585 008
Impôts et taxes hors impôts sur les sociétés (4)	-181 091	-182 902	-184 731	-186 578	-188 444	-190 328	-192 232	-194 154	-196 096	-198 057
Excédent brut d'exploitation	1 272 698	1 268 664	1 264 486	1 260 162	1 255 689	1 239 588	1 234 577	1 229 404	1 224 064	1 218 555
Dotations aux amortissements	-913 303	-913 303	-913 303	-913 303	-913 303	-913 303	-913 303	-913 303	-913 303	-913 303
Dotations aux provisions (démantèlement)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Résultat d'exploitation	359 395	355 361	351 183	346 859	342 386	326 284	321 274	316 100	310 761	305 252
Résultats financiers (intérêts des prêts)	-299 283	-273 771	-247 367	-220 039	-191 754	-162 479	-132 180	-100 820	-68 363	-34 769
Résultat courant avant impôts sur les sociétés	60 112	81 589	103 816	126 820	150 631	163 805	189 094	215 280	242 398	270 483
Impôts sur les sociétés (IS) (7)	15 028	20 397	25 954	31 705	37 658	40 951	47 273	53 820	60 600	67 621
Résultat net après impôts sur les sociétés	45 084	61 192	77 862	95 115	112 974	122 854	141 820	161 460	181 799	202 862
Capacité d'autofinancement	958 387	974 495	991 165	1 008 418	1 026 277	1 036 157	1 055 124	1 074 763	1 095 102	1 116 165
Flux de trésorerie disponible (8)	229 494	220 091	210 356	200 281	189 855	170 460	159 128	147 408	135 289	122 759

Figure 4 : Business plan simplifié pour le Parc de Chatenet-Colon

Greffes du Tribunal de Commerce de Poitiers  
4 BD DE LATTRE DE TASSIGNY  
CS 30871  
86036 POITIERS CEDEX  
N° de gestion 2019B00742

Code de vérification : it5LA9dsJi  
<https://www.infogreffe.fr/contrôle>



*Extrait Kbis*

**EXTRAIT D'IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS**  
à jour au 2 novembre 2020

**IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE**

<i>Immatriculation au RCS, numéro</i>	877 743 146 R.C.S. Poitiers
<i>Date d'immatriculation</i>	04/10/2019
<i>Dénomination ou raison sociale</i>	<b>PARC EOLIEN DE CHATENET-COLON</b>
<i>Forme juridique</i>	Société par actions simplifiée
<i>Capital social</i>	100 000,00 Euros
<i>Adresse du siège</i>	3 avenue Gustave Eiffel - Téléport 1 Business Center 4ème Etage 86360 Chasseneuil-du-Poitou
<i>Activités principales</i>	Toutes opérations relatives au développement des énergies renouvelables (implantation et exploitation de génératrices électriques mues par l'énergie éolienne ou toute autre forme d'énergie renouvelable), vente de capacités de production, de construction, d'exploitation et la vente d'énergie. Études, conseil et assistance au montage de projets en matière des énergies renouvelables.
<i>Durée de la personne morale</i>	Jusqu'au 04/10/2118
<i>Date de clôture de l'exercice social</i>	31 décembre
<i>Date de clôture du 1er exercice social</i>	31/12/2020

**GESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, CONTRÔLE, ASSOCIÉS OU MEMBRES**

**Président**

<i>Dénomination</i>	EOLISE
<i>Forme juridique</i>	Société par actions simplifiée
<i>Adresse</i>	3 avenue Gustave Eiffel - Immeuble Business Center (4ème étage) 86360 Chasseneuil-du-Poitou
<i>Immatriculation au RCS, numéro</i>	819 810 862 Poitiers

**Directeur général**

<i>Nom, prénoms</i>	PEZZETTA Julien Pierre Natalino
<i>Date et lieu de naissance</i>	Le 23/12/1980 à Beauvais (60)
<i>Nationalité</i>	Française
<i>Domicile personnel</i>	Rue Abbé Masurelle 1/a 7522 Lemain (BELGIQUE)

**Directeur délégué**

<i>Nom, prénoms</i>	WAMBRE Baptiste Vincent François
<i>Date et lieu de naissance</i>	Le 28/05/1985 à Roubaix
<i>Nationalité</i>	Française
<i>Domicile personnel</i>	15 route de la Bardonnière 86170 Avanton

**RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITÉ ET A L'ÉTABLISSEMENT PRINCIPAL**

<i>Adresse de l'établissement</i>	3 avenue Gustave Eiffel - Téléport 1 Business Center 4ème Etage 86360 Chasseneuil-du-Poitou
<i>Activité(s) exercée(s)</i>	Opérations relatives au développement des énergies renouvelables, implantation et exploitation d'éoliennes, vente d'énergie.
<i>Date de commencement d'activité</i>	19/09/2019
<i>Origine du fonds ou de l'activité</i>	Création

R.C.S. Poitiers - 03/11/2020 - 10:43:42 page 1/2

Greffes du Tribunal de Commerce de Poitiers  
4 BD DE LATTRE DE TASSIGNY  
CS 30871  
86036 POITIERS CEDEX  
N° de gestion 2019B00742

*Mode d'exploitation* Exploitation directe

**Le Greffier**



FIN DE L'EXTRAIT

R.C.S. Poitiers - 03/11/2020 - 10:43:42 page 2/2

Figure 5 : Kbis de la société d'exploitation